

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
LE 19 MARS 2025**

Convocation en date du 6 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à quinze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Albert NADAL à Mr Alain LAPEYRE
Mme Catherine ABADIE à Mme Magalie BERLIOZ
Mr José NAVIO à Mr Yves GUIRAUD
Mme Mélanie BACH à Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Absente : Mme Delphine AUTRET-DUPONT.

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 5 Mars 2025 est approuvé excepté par Mr Maxime BOT et Mr Julien RANCOULE.

0. Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020, reçue en Préfecture de l'Aude le 20 Juillet 2020, relative aux pouvoirs du Maire - Délégation du Conseil Municipal Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée :

➤ **J'ai conclu :**

▪ **Auprès des entreprises :**

- Entreprise Jean LEFEBVRE Midi-Pyrénées – Etablissement RESCANIERES – 09500 ROUMENGOUX.
- SAS COLAS France – Agence AUDE Centre de CARCASSONNE – ZI La Bouriette – Rue Edouard BRANLY – BP 1084 – 11880 CARCASSONNE Cedex 09.
- EIFFAGE Route Grand Sud – Ets Ouest Languedoc-Roussillon – ZI La Coupe – 3, Avenue Paul Sabatier – 11100 NARBONNE.
- CAZAL – 8, ZA Cardona – 11410 SALLES SUR L'HERS.
- SARL BURGAT & Fils TP – ZA La Plaine – 11300 CURNANEL.
- SAS CHAUVET TP – Z.I 21, Avenue de Catalogne – 11300 LIMOUX

un marché de travaux ayant pour objet des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie communale et des chemins ruraux, sous la forme d'un accord-cadre alloué à bons de commande multi-attributaires, avec au maximum 3 opérateurs économiques par lots, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres.

LOT N° 1 – Travaux d'aménagement et gros entretien de la voirie communale et des chemins ruraux :

- TITULAIRE N° 1 : Entreprise Jean LEFEBVRE Midi-Pyrénées – Etablissement RESCANIERES – 09500 ROUMENGOUX.
- TITULAIRE N° 2 : SAS COLAS France – Agence AUDE Centre de CARCASSONNE – ZI La Bouriette – Rue Edouard BRANLY – BP 1084 – 11880 CARCASSONNE Cedex 09.
- TITULAIRE N° 3 : EIFFAGE Route Grand Sud – Ets Ouest Languedoc-Roussillon – ZI La Coupe – 3, Avenue Paul Sabatier – 11100 NARBONNE.

LOT N° 2 – Petits travaux d'entretien de la voirie communale, des chemins ruraux et locations diverses :

- TITULAIRE N° 1 : CAZAL – 8, ZA Cardona – 11410 SALLES SUR L'HERS.
- TITULAIRE N° 2 : SARL BURGAT & Fils TP – ZA La Plaine – 11300 CURNANEL.
- TITULAIRE N° 3 : SAS CHAUVET TP – Z.I 21, Avenue de Catalogne – 11300 LIMOUX

Donnant lieu à des marchés subséquents de travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie communale et des chemins ruraux, définis sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 1 846 000,00 € Hors Taxes par an et pour la totalité des lots.

Etant précisé que cet accord-cadre est conclu pour une durée allant de sa date de notification jusqu'au 31 Décembre 2025, renouvelable 2 fois pour une période d'un an et dans la limite de 5 538 000,00 € Hors Taxes pour toute la durée de validité de ce dernier et pour l'ensemble des lots.

(Décision n° 2025-0096)

▪ Auprès des entreprises :

- JARDIFORT - 26, Rue Blériot - 11300 LIMOUX
- SA PLANDANJOU - 10, Esplanade Jean SAUVAGE - 49130 LES PONTS DE CE

un marché ayant pour objet la fourniture de végétaux.

Désignation du lot	Montant en Euros H.T	Titulaires
- LOT N° 1 : Arbustes	Défini avec un total minimum pour l'ensemble des lots de 0,00 € H.T / an et un total maximum pour l'ensemble des lots de 30 000,00 € H.T / an	JARDIFORT 26, Rue Blériot 11300 LIMOUX
- LOT N° 2 : Arbres d'alignement		JARDIFORT 26, Rue Blériot 11300 LIMOUX
- LOT N° 3 : Plantes jardins secs		SA PLANDANJOU 10, Esplanade Jean SAUVAGE 49130 LES PONTS DE CE

La jardinerie JARDIFORT propose une remise de 20 % sur ses tarifs catalogues pour les végétaux ne figurant pas aux bordereaux des prix unitaires, résultant d'une demande ou d'un besoin imprévisible et la SA PLANDANJOU, une remise de 15 %.

Le présent accord-cadre, mono-attributaire (un seul titulaire par lot), à commandes, est conclu pour une période allant de la date de notification de ce dernier jusqu'au 31 Décembre 2025, renouvelable 2 fois, sans que sa durée totale ne dépasse 3 ans.
(Décision n° 2025-0097)

▪ Auprès des entreprises :

- LACOSTE Dactyl Bureau & Ecole - 15, Allée de la Sarriette - ZA Saint Louis - 84250 LE THOR
- « APIHT » - ATELIER DU VERT BOCAGE - 16 Bis, Rue de la Gare - 02550 ORIGNY-EN-THIERACHE

un marché ayant pour objet la fourniture de matériels administratifs courants.

Désignation du lot	Montant Minimum et Maximum	Titulaire
- LOT N° 1 : Fournitures diverses	Minimum : 4 000 € HT / an Maximum : 16 000 € HT / an	LACOSTE Dactyl Bureau & Ecole 15, Allée de la Sarriette ZA Saint Louis 84250 LE THOR
- LOT N° 2 : Enveloppes classiques	Minimum : 500 € HT / an Maximum : 2 000 € HT / an	LACOSTE Dactyl Bureau & Ecole 15, Allée de la Sarriette ZA Saint Louis 84250 LE THOR
- LOT N° 3 : Fournitures diverses <i>Réservé aux entreprises adaptées</i>	Minimum : 500 € HT / an Maximum : 2 000 € HT / an	« APIHT » ATELIER DU VERT BOCAGE 16 Bis, Rue de la Gare 02550 ORIGNY-EN- THIERACHE

Pour la période allant de la date de notification de l'accord cadre mono-attributaire (1 seul titulaire par lot), à bons de commande, jusqu'au 31 Décembre 2025, renouvelable 2 fois 1 an sans que la durée totale ne dépasse 3 ans.

(Décision n° 2025-0098)

▪ Auprès des entreprises :

- GROUPE PLG - 556, Chemin du Mas de Cheylon - CS 90019 – Cap Delta - 30941 NIMES Cedex 9
- SPE Sud - 11, Rue de Ratacas - 11100 NARBONNE

un marché ayant pour objet la fourniture de produits d'entretien pour l'année 2025.

Désignation du lot	Montant Minimum et Maximum	Titulaire
- LOT N° 1 : Produits d'utilisation « industrielle » et d'entretien courant	Minimum : 4 000,00 € HT Maximum : 15 000,00 € HT	GROUPE PLG 556, Chemin du Mas de Cheylon CS 90019 – Cap Delta 30941 NIMES Cedex 9
- LOT N° 2 : Papiers et jetables divers	Minimum : 4 000,00 € HT Maximum : 15 000,00 € HT	GROUPE PLG 556, Chemin du Mas de Cheylon CS 90019 – Cap Delta 30941 NIMES Cedex 9
- LOT N° 3 : Brosserie et petits équipements	Minimum : 1 500,00 € HT Maximum : 10 000,00 € HT	SPE Sud 11, Rue de Ratacas 11100 NARBONNE

Pour la période allant de la date de notification de l'accord cadre jusqu'au 31 Décembre 2025, non renouvelable.

(Décision n° 2025-0099)

▪ Auprès de la SAS FAIRWAYS – 100, Allée KEPLER – ZAC SALVAZA – 11000 CARCASSONNE, une consultation pour l'entretien des terrains de sports de la Commune de LIMOUX pour l'année 2025 et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 27 530,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0100)

▪ Auprès de Madame Elise BACHOUR, demeurant 67 ter Avenue Jourdan, 17100 SAINTES, un contrat d'engagement à durée déterminée à l'occasion d'un concert qui aura lieu le vendredi 20 juin 2025 à 18h30 à l'Auditorium du Musée du Piano, Eglise St Jacques à Limoux, pour un montant de 600 Euros net.

(Décision n° 2025-0102)

▪ Auprès des entreprises :

TITULAIRE 1 : SARL CUISINE DE FLO – 23 Bis, Avenue Fabre d'Eglantine – 11300 LIMOUX ;

TITULAIRE 2 : M^cCUISINE – Madame Monique CREUSO – Chemin du Pujal – 11300 MALRAS ;

TITULAIRE 3 : LE CONFETTI GOURMAND – 1, Rue des Augustins – 11300 LIMOUX ;

TITULAIRE 4 : SAS LIMOUX DISTRIBUTION – E. LECLERC – 1, Rue Georges GUYNEMER – 11300 LIMOUX ;

TITULAIRE 5 : SAS « CHEZ LIONEL » - 1, Place de la République – 11300 LIMOUX.

un accord cadre à commandes multi-attributaires, avec au maximum 5 opérateurs économiques, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres, pour la fourniture de repas.

Donnant lieu à des marchés subséquents de fourniture de repas nécessaires aux différents services de la Commune de LIMOUX, définis sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 40 000,00 Euros Hors Taxes et ce pour toute la durée de validité de ce marché.

Etant précisé que cet accord-cadre est conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'au 31 Décembre 2025, renouvelable une fois un an et/ou dans la limite de 40 000,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0103)

➤ **J'ai accepté :**

▪ La proposition financière établie par la SAS « Millesime Packaging » - Le Mas des Oliviers - Chemin de Peyrefiche - 11600 VILLEGLY, relative à des prestations de conceptions graphiques et autres pour les prochains numéros du journal d'information municipal « ENSEMBLE » qui seront édités durant l'année 2025 ainsi que pour les différentes lettres internes destinées aux agents communaux, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 15 000,00 Euros Hors Taxes, soit 1 250,00 Euros Hors Taxes par mois sur une période de 12 mois, non renouvelable.

(Décision n° 2025-0101)

▪ La proposition commerciale établie par la SAS RAVALEMENTS 2000 – Z.I La Bouriette – 80, Rue Charles PORTAL – 11000 CARCASSONNE, relative à des travaux de mise en peinture (peinture sur bardage) du hangar municipal existant abritant le terrain de tennis couvert sis Rue des Violettes à LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 6 746,40 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0104)

▪ Et signé le nouveau contrat devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et la société E.R.M.H.E.S dont le siège social est situé 23, Rue Pierre et Marie CURIE - BP 20408 - 35504 VITRE, relatif à l'entretien de la plateforme de l'élévateur du Gymnase de L'Olympie à LIMOUX.

Etant précisé dans un premier temps que le montant révisable de la redevance annuelle est fixé à la somme de 778,16 €uros Hors Taxes.

Les visites d'entretien auront lieu une fois par semestre avec un espacement maximum de 7 mois entre deux visites.

Puis dans un second temps, que ledit contrat est conclu pour une durée de 5 ans à compter de la date de départ de celui-ci. Au terme de cette période, il sera reconduit tacitement par période d'un (1) an.

Et enfin dans un troisième et dernier temps, que ce contrat d'entretien est résiliable par l'une ou l'autre des parties, pour tous motifs valables, avec un préavis d'un mois donnée par lettre recommandée avec accusé de réception.

(Décision n° 2025-0105)

➤ **J'ai signé :**

▪ La convention, à titre gratuit, devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et la Société ENEDIS, dont le siège social est situé Tour Enedis – 34, Place des Coroles – 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, relative à la servitude de passage d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles communales cadastrées section CV N° 103 et 104 sises lieu-dit « Tour de la Badoque » à LIMOUX ainsi que sur la parcelle cadastrée section CR N° 130 sise lieu-dit « MAYNARD » à LIMOUX.

(Décision n° 2025-0106)

▪ Un Avenant N° 2 relatif à une diminution du montant des travaux (non-réalisation d'une partie des murs est/ouest à l'entrée du « Padel ») avec la SOCIETE NOEL VILLARZEL – 30, Rue Jean Melliès – 11000 CARCASSONNE, titulaire du Lot N° 1 – Gros œuvre, du marché de travaux pour la création d'une halle couverte de 4 terrains de « Padel » à LIMOUX et ce pour un montant de – 1 455,39 €uros Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'Avenant N° 2 de – 0,44 %.

(Décision n° 2025-0107)

Monsieur Pierre DURAND et Monsieur Pierre BAC quittent la séance et Monsieur Pierre DURAND propose à Monsieur François KHOURY de présenter le point n° 1.

1. Attribution de subvention – Règlement façades.

VOTE :

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur François KHOURY – Monsieur Gilbert AUPIN

Monsieur Pierre DURAND et Monsieur Pierre BAC réintègrent la séance.

2. Convention de partenariat entre Carcassonne Agglo et la ville de Limoux – Campus connecté.

VOTE :

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Madame Magalie BERLIOZ

**3. Convention Commune de LIMOUX / Association ACTI CITY - Information Jeunesse
Tarif d'entrée au Festival « NAVA » sur présentation de la carte ACTI CITY.**

VOTE :

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

4. Dénomination de la voie desservant le lotissement « La Prade Nord – La Monèze » situé Route de Malras.

VOTE :

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

5. Rapport sur la formation des élus - Année 2024.

VOTE :

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

6. Rapport des Acquisitions et des Cessions - Année 2024.

VOTE :

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

7. Fonds de solidarité pour le logement.

VOTE :

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Madame Anne-Marie CLERGUE

Monsieur Pierre DURAND quitte la séance et propose à la présidence Monsieur François KHOURY, Premier Adjoint, pour les points n^{os} 8, 9 et 10.

Les élus présents donnent leur accord à l'unanimité.

**8. Compte Financier Unique 2024
Budget Principal**

VOTE :

Pour : 25
Contre : 6 - Mr Pierre BAC - Mme Danièle LUQUET-PAGES – Mr Frédéric GARRIGUE - Mr Christophe BACHERE – Mr Julien RANCOULE (Procuration à Mr BOT) – Mr Maxime BOT
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur François KHOURY – Monsieur Maxime BOT

**9. Compte Financier Unique 2024
Budget Annexe « Construction et Gestion d'un complexe de jeux de Raquette ».**

VOTE :

Pour : 25
Contre : 6 - Mr Pierre BAC - Mme Danièle LUQUET-PAGES – Mr Frédéric GARRIGUE - Mr Christophe BACHERE – Mr Julien RANCOULE (Procuration à Mr BOT) – Mr Maxime BOT
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur François KHOURY

**10. Compte Financier Unique 2024
Budget Annexe Service de Production d'Eau Potable.**

VOTE :

Pour : 25
Contre : 6 - Mr Pierre BAC - Mme Danièle LUQUET-PAGES – Mr Frédéric GARRIGUE - Mr Christophe BACHERE – Mr Julien RANCOULE (Procuration à Mr BOT) – Mr Maxime BOT
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur François KHOURY

Monsieur Pierre DURAND réintègre la séance

**11. Affectation du Résultat 2024.
Budget Principal.**

VOTE :

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

12. Budget Primitif 2025 du Budget Principal et Opération Annexe.

◆ Budget Primitif 2025 du Budget Principal

VOTE :

Pour : 26
Contre : 6 - Mr Pierre BAC - Mme Danièle LUQUET-PAGES – Mr Frédéric GARRIGUE - Mr Christophe BACHERE – Mr Julien RANCOULE (Procuration à Mr BOT) – Mr Maxime BOT
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre BAC

◆ Budget Primitif Principal - Vote des taux d'imposition 2025.

VOTE :

Pour : 26
Contre : 6 - Mr Pierre BAC - Mme Danièle LUQUET-PAGES – Mr Frédéric GARRIGUE - Mr Christophe BACHERE – Mr Julien RANCOULE (Procuration à Mr BOT) – Mr Maxime BOT
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

13. Budget Primitif 2025 du Budget Annexe « Construction et Gestion d'un complexe de jeux de Raquette ».

VOTE :

Pour : 26
Contre : 6 - Mr Pierre BAC - Mme Danièle LUQUET-PAGES – Mr Frédéric GARRIGUE - Mr Christophe BACHERE – Mr Julien RANCOULE (Procuration à Mr BOT) – Mr Maxime BOT
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

14. Modification et Création d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement – APCP - Exercice 2025.

VOTE :

Pour : 26
Contre : 6 - Mr Pierre BAC - Mme Danièle LUQUET-PAGES – Mr Frédéric GARRIGUE - Mr Christophe BACHERE – Mr Julien RANCOULE (Procuration à Mr BOT) – Mr Maxime BOT
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 16 Heures 45.

Fait en Mairie, LIMOUX le 19 MARS 2025

LE MAIRE,



Pierre DURAND